



Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie	EN-VD-5	Justificatif énergétique Installations de refroidissement, (dés)humidification, sauna/hammam Objet de compétence cantonale
---	----------------	---

Commune : n° parcelle :

Objet :

Domaine d'application

- froid de process et/ou de confort
(joindre les plans des surfaces refroidies et les fiches techniques)
- (dés)humidification de l'air
- sauna/hammam

Protections solaires

- l'absence d'automatisation des protections extérieures dans le cadre d'une installation de refroidissement est soumise à dérogation
- l'automatisation des protections extérieures est obligatoire pour les nouvelles constructions

-
-
-

Descriptif / demande de dérogation :

1. Installation de refroidissement (art.36 RLVEne)

Dans tous les cas, la puissance totale de l'installation de refroidissement (thermique et électrique) doit être annoncée

Installations		Surface [m ²]	Puissance process [kW]		Puissance confort [kW]		P _{surface} [W/m ²]
type	description		thermique	électrique	thermique	électrique	
refroidissement	admin	3530			115	38.33333333	10.9
refroidissement	zones infra	1071	115	38.33333333			35.8

Installations	Temps d'utilisation annuel à compenser [heure/an]				Énergie à compenser
	calcul	protections solaires	majoration	total	
admin	standard 1000h	1	-	1000h	19166.67 kWh
zones infra	standard 0h	1	-	0h	0 kWh
	standard		-		kWh
	standard		-		kWh

2. Compensation des installations de refroidissement (art.28b LVLVEne)

(minimum 50% d'électricité renouvelable produite sur le bâtiment ou 100% des besoins couvert par une source renouvelable)

50% électricité renouvelable :

Solaire photovoltaïque → Énergie électrique à compenser :

100% source renouvelable :

- Eaux de surface
- Nappe phréatique
- Sondes géothermiques (geocooling)
- Réseau alimenté par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur
- Autre :

Demande de dérogation :
(joindre des justificatifs)

3. Installation de sauna / hammam (art.28b LVLVEne, art.19, 39, 40 RLVEne)

Sauna

type d'utilisation :
→ nombre d'heure d'utilisation annuelle :

situation de l'installation :

surface au sol (murs compris) : [m²]
performances de l'enveloppe : $U_{\text{moyen}} =$ [W/m².K]

(joindre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne ou considérer $U = 0,7$ [W/m².K] par défaut)

Chauffage au bois Chauffage électrique → Énergie électrique à compenser :

Descriptif / demande de dérogation :

Hamman

type d'utilisation :
→ nombre d'heure d'utilisation annuelle :

situation de l'installation :

surface au sol (murs compris) : [m²]
performances de l'enveloppe : $U_{\text{moyen}} =$ [W/m².K]

(joindre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne considérant plancher, murs et plafond de l'installation)

Énergie électrique à compenser :

Descriptif / demande de dérogation :

Somme de l'énergie électrique annuelle à compenser

Énergie électrique totale à compenser : $P_{\text{froid}} + P_{\text{sauna}} + P_{\text{hamman}} =$
(à reporter dans le EN-VD-72 rubrique 4) 19166.6666666667 [kWh] + 0 [kWh] + 0 [kWh] =

Références normatives

Norme SIA 382/2, édition 2010

Norme SIA 382/1, édition 2007

Norme SIA 180, édition 1999

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse de l'entreprise :
Responsable :
tél / mail :
Lieu, date et signature :

Justificatif établi par :	À REMPLIR PAR LE CANTON Le justificatif est certifié complet et correct
az ingénieurs Rte d'Oron 2, CP24, 1010 Lausanne	
Ludivine Défago	
077 463 20 60 / ldo@azingenieurs.ch	
Lausanne, le 11.03.2026 	